Mairie de FLAVY-LE-MARTEL
E-MAIL : *MARIANNE.MAIRIE@WANADOO.fr*
Site de la Mairie : www.flavy-le-martel.com

Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal du mardi 21 février 2012

L'An deux mille douze, le vingt et un février à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme LANCO Danielle, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Etaient présents : Mme LANCO – M. VAN ISACKER – M. LEFEVRE – Mme TATIN – Mme NOIZET – M. JULIEN – M. PETITNIOT – M. GARY – M. LEGRAIN – M. FAUQUEMBERGUE – M. DUBOIS – Mme GROGNET – Mme DERUERE - M. CARPENTIER.

Absents : M. MOUFLIER – M. ROSA – Mme DEHAUSSY - M. MAQUET – Mme BENOÎT.

Représenté : M. MOUFLIER par pouvoir à M. VAN ISACKER.

Secrétaire de séance : M. FAUQUEMBERGUE Jean-François.

Ordre du jour

1. **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 novembre 2011**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 novembre 2011 est adopté à l'unanimité.

2. **Plan Local d'Urbanisme : révision du Projet d'Aménagement et de Développement Durable suite aux observations formulées par les Personnes Publiques Associées**

Par délibérations du 25 juin 2010 et du 20 avril 2011, le Conseil Municipal avait validé les orientations générales d'aménagement du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, prévoyant notamment une superficie globale de 19ha pour les zones constructibles et à urbaniser (zones U – 1AU – 2AU).

Suite à la 3ème réunion des Personnes Publiques Associées en date du 18 janvier 2012 consacrée à la présentation du document d'urbanisme avant arrêt de projet, il a été préconisé de réduire la superficie des zones à urbaniser, entraînant une consommation des espaces agricoles.

La superficie globale des zones à urbaniser est ainsi ramenée à 16 hectares environ (7ha en zone U - 7ha 03a en zone 1AU – 2ha 03a en zone 2AU).

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, valide cette nouvelle présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, prenant en compte les observations formulées par les Personnes Publiques Associées, et décide de mettre à la disposition du public, dans le cadre de la concertation préalable, les documents de présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et les orientations d'aménagement et de programmation.

3. **Location du droit de pêche à l'étang communal dit « du Grand Marais »**

Le Conseil Municipal décide de concéder à M. LECOUFFE Jean-Marc la location du droit de pêche dans l'étang communal cadastré section A N° 32 lieu-dit « le Grand Marais » pour

une période de 3 ans, moyennant un loyer annuel de 2 000 Euros, et autorise Mme le Maire à établir et signer le contrat de location à intervenir sous la forme administrative.

4. **Difficultés de recouvrement de loyers communaux – Autorisation au Maire d'engager la procédure de résiliation prévue au contrat de location**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la situation d'un locataire défaillant et considérant l'échec des tentatives de conciliation engagées tant par la Mairie que par le Trésorier Municipal, demande à la majorité l'application de la clause résolutoire permettant la résiliation du contrat de location et autorise Mme le Maire à exercer une action en justice pour mener à bien cette procédure.

5. **Subventions aux associations locales et à divers organismes – Année 2012**

Le Conseil Municipal retient les propositions arrêtées par la Commission Municipale « Finances » reconduisant d'une manière générale pour 2012 le montant des subventions allouées en 2010 et 2011 aux associations locales et à divers organismes.

6. **Réhabilitation du logement communal N° 2 Place du Général de Gaulle – Demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'estimation prévisionnelle des travaux de réhabilitation et de mise en conformité du logement communal N° 2 Place du Général de Gaulle s'élevant à 131 364,20 Euros hors taxes et hors frais de maîtrise d'œuvre, décide de solliciter le concours exceptionnel de l'Etat au titre de la Réserve Parlementaire afin d'atténuer la charge financière supportée par la commune pour la réalisation de cette opération.

7. **Mise à jour du dossier de classement de la voirie communale suite au changement de dénomination d'une partie de la voie communale N° 15**

Le Conseil Municipal adopte une délibération permettant la mise à jour du tableau des voies communales, suite au changement de dénomination d'une partie de la Rue de LA FERE devenue Rue Georges BRASSENS.

8. **Modification de la numérotation des immeubles sis Impasse de la Grimouselle**

L'Assemblée communale approuve la modification de la numérotation concernant les immeubles sis Impasse de la Grimouselle, en prévision de l'ouverture prochaine à l'urbanisation de terrains à usage agricole situés Rue des Juifs et Impasse de la Grimouselle.

9. **Plantation de peupliers le long de chemins ruraux : détermination du linéaire**

Le Conseil Municipal décide la plantation de 250 peupliers le long de plusieurs chemins ruraux dans le secteur des marais : Chemin Rural de la Porte Verte – Chemin Rural dit des 17 Setiers, ainsi qu'autour de l'étang communal cadastré section A N° 32 lieu-dit « le Grand Marais »

10. **Modification des horaires d'ouverture du Bureau de Poste de FLAVY-LE-MARTEL**

L'Assemblée prend connaissance d'un courrier en date du 15 décembre 2011 adressé par M. le Directeur du Groupement Territorial « Les Pastels », 106 rue d'Isle à SAINT-QUENTIN, proposant au vu de l'activité et de la fréquentation du bureau de poste local (baisse de fréquentation et de l'activité du Bureau de 9 % entre 2009 et 2011 selon le constat dressé par les services de LA POSTE) une réduction des horaires d'ouverture au public (fermeture sur une demi-journée le lundi après-midi).

Le Conseil Municipal exprime son mécontentement sur cette proposition de réduction de l'amplitude des horaires d'ouverture du Bureau de Poste et demande que la présente délibération soit transmise à M. le Directeur du Groupement Territorial « Les Pastels ».

11. **Détermination du lieu d'implantation du défibrillateur**

La commune dispose depuis décembre 2010 d'un défibrillateur installé à titre provisoire dans le hall d'entrée de la Mairie.

Le Conseil Municipal décide la mise en service de ce matériel et son installation sur la façade côté Rue André BRULE de l'immeuble communal mis à la disposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

12. **Attribution d'une subvention complémentaire à la Coopérative Scolaire de l'Ecole primaire**

Le Conseil Municipal décide à la majorité d'allouer une subvention exceptionnelle de 300 € à la Coopérative scolaire de l'école primaire pour contribuer au financement de l'organisation d'une sortie éducative (stage d'écriture de la classe de C.M 2 au gîte « La Tourelle » à SORBAIS du 10au 13 avril prochain).

Questions d'initiative

- M. CARPENTIER Daniel : - suggère des aménagements de la réglementation concernant la circulation en période de barrières de dégel sur les voies communales, afin de faciliter l'accès des transporteurs auprès des entreprises locales ;

- Mme NOIZET Annick : - préconise, sous réserve de vérifications techniques, l'installation de prises d'illuminations sur les mâts d'éclairage public autour du giratoire ainsi que l'achat de quelques décors lumineux pour parachever l'équipement de la commune dans ce domaine.

Pour extrait conforme
Flavy-Le-Martel, le 6 mars 2012

Le Secrétaire de séance, Le Maire,

Jean-François FAUQUEMBERGUE Danielle LANCO